On me porta jusqu'au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), alors que j'avais des vermines plein le visage. Il me dit : Je ne pensais pas que tu souffrais à ce point ! Disposes-tu d'un mouton ? - Non, répondis-je. Il dit : Jeûne trois jours ou nourris six pauvres...

Abdullah ibn Ma'qil (qu'Allah l'agrée) dit : « Je m'assis auprès de Ka'b ibn 'Ujrah et l'interrogeai sur l'expiation. Il me dit : " C'est à mon sujet qu'elle fut révélée. On me porta jusqu'au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), alors que j'avais des vermines plein le visage. Il me dit : Je ne pensais pas que tu souffrais à ce point ! Disposes-tu d'un mouton ? - Non, répondis-je. Il dit : Jeûne trois jours ou nourris six pauvres, l'équivalent d'un demi « Ṣa’ » pour chaque pauvre. » Dans une version : « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) lui ordonna de nourrir six personnes différentes, ou de sacrifier un mouton, ou de jeûner trois jours. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) vit Ka'b ibn 'Ujrah (qu'Allah l'agrée) en état de sacralisation à Al-Ḥudaybyah et vit qu'il avait le visage parsemé de vermines, tellement il était malade. Il fut affecté par ce qu'il vit et dit : « Je ne pensais pas que ta souffrance avait atteint une telle ampleur ». Il lui demanda ensuite s'il avait un mouton ? Il répondit par la négative, alors Allah révéla : {(quiconque parmi vous est malade ou souffre de la tête n'a qu'à effectuer une expiation en jeûnant trois jours, en donnant l'aumône ou en faisant un sacrifice)} [Coran : 2/196]. A ce moment, le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui donna le choix entre jeûner trois jours et nourrir six pauvres, en donnant à chaque pauvre la moitié d'un « Ṣa’ » de blé ou autre. Ceci est donc l'expiation pour le fait qu'il se soit rasé la tête en état de sacralisation, car il y fut contraint par la présence des vermines sur sa tête. Dans une autre version, il est dit qu'il lui a donné le choix entre les trois possibilités.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/4536